

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2747

6 octobre 2015

### SOMMAIRE

AT34 S.à r.l. ....	131810	Flex Multimedia Invest S.A. ....	131811
Atollex .S.A. ....	131840	FMC Technologies Energy S.C.S. ....	131811
Atollex SPF S.A. ....	131840	Foncière Générale d'Investissements Immobiliers ....	131811
Autofabrik Sàrl ....	131810	Four Seasons Investments S.à r.l. ....	131812
Ava Luxembourg ....	131810	Galileo Global Education LatAm S.à r.l. ....	131813
Bluesprings S.A. ....	131810	Giselle S.A. ....	131815
Casadesa S.C.I. ....	131848	Gores I SF Luxembourg S.à r.l. ....	131812
Centauro Investments S.à r.l. ....	131846	Greenberry S.A. ....	131813
Digital Services XLVI 1 S.C.Sp ....	131852	Haley Holding S.à r.l. ....	131810
Digital Services XLVI 2 S.C.Sp ....	131853	H + A Montage S.à r.l. ....	131815
Digital Services XLVI Top S.C.Sp ....	131850	Headstart Management Services S.à r.l. ....	131812
East Wood Invest S.A. ....	131814	Hilti Luxembourg Holding S.à r.l. ....	131815
Etablissements Geiben ....	131814	International Shipping Port Services ....	131816
Etablissements Geiben ....	131814	ITH (Luxembourg) S.à r.l. ....	131816
Euro Finance and Properties ....	131813	Kala Investments S.à r.l. ....	131825
Eurofinco S.A., SPF ....	131814	Kallion Investments S.A. ....	131816
Europa Real Estate IV S.à r.l. ....	131814	KW Investment Ten Lux S.à r.l. ....	131815
Eventsmania S.A. ....	131813	KW Investment Thirteen Lux S.à r.l. ....	131815
EvomLux S.à r.l. ....	131813	Parry Management Holdings S.C.A. ....	131817
Fabalis S.A. ....	131812	ProLogis Netherlands VII S.à r.l. ....	131855
Fennella Sàrl ....	131811	Volcano S.A. ....	131816
FFK Advisors S.A. ....	131812	Wind International Holding S.à r.l. ....	131832
Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.à r.l. ....	131811		

**Ava Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 54.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015141902/9.  
(150154780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Autofabrik Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 110, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 148.014.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AUTOFABRIK SARL*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015141899/12.  
(150155344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**AT34 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1372 Luxembourg, 5, Allée des Charmes.  
R.C.S. Luxembourg B 163.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015141898/9.  
(150155305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Bluesprings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 39.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour BLUESPRINGS S.A.*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015141932/11.  
(150155109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Haley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 300.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 179.708.

Le bilan rectificatif (rectificatif du bilan 2014, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, référence L150152736) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142144/13.  
(150154994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Flex Multimedia Entertainment - EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 68, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 175.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142115/9.

(150155461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Flex Multimedia Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 157.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142116/9.

(150155407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**FMC Technologies Energy S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.887.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion prévue par l'article 316 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de sa société mère ultime, FMC Technologies, Inc., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142117/12.

(150154905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Foncière Générale d'Investissements Immobiliers, Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 25.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142118/9.

(150154578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Fennella Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 118.925.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Fennella S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2015142101/15.

(150155148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Four Seasons Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève.  
R.C.S. Luxembourg B 179.331.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015142105/9.  
(150154644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Fabalis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 187.592.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.  
Référence de publication: 2015142107/10.  
(150155051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**FFK Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 100.910.

—  
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg. Signature.  
Référence de publication: 2015142111/10.  
(150155269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Headstart Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 155.181.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 août 2015.  
Signature  
*Le mandataire*  
Référence de publication: 2015142145/13.  
(150155220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Gores I SF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 136.852.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
IF CORPORATE SERVICES  
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg  
Signature  
Référence de publication: 2015142127/12.  
(150155372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**E.F.P., Euro Finance and Properties, Société Anonyme.**

Siège social: L-5316 Contern, 40, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 32.929.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signatures

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2015142097/12.

(150154720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Eventsmania S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 153.829.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142099/9.

(150154651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Galileo Global Education LatAm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 182.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142123/10.

(150155327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Greenberry S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 63, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 187.385.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142142/9.

(150154530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**EvomLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 190.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015142080/14.

(150155259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Etablissements Geiben, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 260, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 13.111.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour ETABLISSEMENTS GEIBEN S.A.R.L.*

Signature

Référence de publication: 2015142067/12.

(150155358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Etablissements Geiben, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 260, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 13.111.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Pour ETABLISSEMENTS GEIBEN S.A.R.L.*

Signature

Référence de publication: 2015142068/12.

(150155359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Eurofinco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 187.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2015142072/10.

(150154975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Europa Real Estate IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 172.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142073/10.

(150155354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**East Wood Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 62, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 152.891.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142081/10.

(150154762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**H + A Montage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6850 Manternach, 3, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 75.578.

Les comptes annuels au 31.07.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Le 10.11.2014.

Signature.

Référence de publication: 2015142143/10.

(150154919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Giselle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 80.074.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GISELLE S.A.

Référence de publication: 2015142136/10.

(150155152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**Hilti Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 174.219.

Les comptes annuels de la société Hilti Luxembourg Holding S.à r.l. au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142146/10.

(150155156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**KW Investment Ten Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 188.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Sanjeev Jewootah

*Gérant*

Référence de publication: 2015142223/12.

(150154888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**KW Investment Thirteen Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 189.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Sanjeev Jewootah

*Gérant*

Référence de publication: 2015142224/12.

(150154885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

**International Shipping Port Services, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.588.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour international shipping port services S.À R.L.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142186/11.

(150155174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**ITH (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.125,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 187.032.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2015142194/13.

(150155040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Kallion Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.517.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour kallion investments s.a.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015142203/11.

(150155176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---

**Volcano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 185.228.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015142537/14.

(150155385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

---



**Parry Management Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 193.915.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of July,

Before the undersigned, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Parry Management Holdings S.C.A (the "Company"), a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "Register") under number B 193.915, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 13 January 2015 and whose articles of association (the "Articles") were published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial ") under number 595, page 28533 and dated 4 March 2015. The Articles have been amended for the last time pursuant a deed of the undersigned notary dated 6 March 2015 and published in the Memorial number 1472, page 70612 and dated 11 June 2015.

Mrs Caroline RONFORT, employee, whose professional address is in Luxembourg, acted as chairman of the meeting with the consent of the meeting (the "Chairman").

The Chairman appointed Mr Benoit TASSIGNY, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as secretary.

The meeting elected Mrs Caroline RONFORT, employee, whose professional address is in Luxembourg, to act as scrutineer.

These appointments having been made, the Chairman declared that:

I. The names of the Shareholders (as defined below) represented at the meeting by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This attendance list, signed by or on behalf of the Shareholders, the notary, the Chairman, scrutineer and secretary, together with the proxy forms, signed *ne varietur* by the Shareholders represented at the meeting by proxyholders, the Notary and the Chairman, Scrutineer and Secretary, shall remain annexed to the present deed and shall be registered with it.

II. The attendance list shows that the three million one hundred thousand (3,100,000) unlimited shares (actions de commandité) held by the unlimited shareholder (the "Unlimited Shareholder") and all the six hundred thirty-four thousand five hundred (634,500) limited shares (actions de commanditaire) held by the limited shareholders (the "Limited Shareholders" and together with the Unlimited Shareholder referred to as the "Shareholders"), representing 100% of the share capital of the Company are represented at this extraordinary general meeting. All the Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The meeting is therefore properly constituted and can validly consider all items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1.1 To increase the issued share capital of the Company by an amount of ninety euros and forty-five cents (EUR 90.45) in order to raise it from its current amount of thirty-seven thousand three hundred forty-five euros (EUR 37,345.-) to thirty-seven thousand four hundred thirty-five euros and forty-five cents (EUR 37,435.45), by creating and issuing nine thousand forty-five (9,045) new limited class C ordinary shares, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended, and fully paid by the Limited Shareholders through the allocation of an amount of nine thousand forty-five euros (EUR 9,045.-) constituting part of the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares to the share capital;

- Subscription and payment for the new limited class C ordinary shares;

1.2 To amend article 5.2 of the Articles to reflect the previous resolution.

1.3 To acknowledge the incorporation of part of the freely distributable reserve in the share premium account attached to the class C shares to the share capital of the Company and the original value of the existing and new class C shares of the Company;

1.4 Miscellaneous.

The general meeting of the Shareholders (the "Meeting"), after deliberation, unanimously approves the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ninety euros and forty-five cents (EUR 90.45) in order to raise it from its current amount of thirty-seven thousand three hundred forty-five euros (EUR 37,345.-) to thirty-seven thousand four hundred thirty-five euros and forty-five cents (EUR 37,435.45) by creating and issuing a total number of nine thousand forty-five (9,045) new limited class C ordinary shares (the "New Class C Ordinary

Shares"), each having a nominal value of one cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolution, to be fully subscribed and paid for by the Limited Shareholders through the allocation of an amount of nine thousand forty-five euros (EUR 9,045.-) (the "Allocated Amount") constituting part of the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by the Limited Shareholders to the share capital.

#### *Subscription and payment*

1. KaSir Consulting Oy, a limited company, having its registered office at Rionkatu 5 B 36, 00220 Helsinki, Finland and registered with the Finnish Patent and Registration Office under number 2635580-3 ("KaSir Consulting"), represented as stated above, declares to subscribe for two thousand four hundred forty-eight (2,448) New Class C Ordinary Shares, fully paid through the incorporation of an aggregate amount of two thousand four hundred forty-eight euros (EUR 2,448.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by KaSir Consulting, out of which (i) twenty-four euros and forty-eight cents (EUR 24.48) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) two thousand four hundred twenty-three euros and fifty-two cents (EUR 2,423.52) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

2. Chanda Oy, a limited company, having its registered office at Limingantie 80 as. 1-2, 00560 Helsinki, Finland and registered with the Finnish Patent and Registration Office under number 1942990-7 ("Chanda") represented as stated above, declares to subscribe for one thousand eight hundred fifty-four (1,854) New Class C Ordinary Shares, fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one thousand eight hundred fifty-four euros (EUR 1,854.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Chanda, out of which (i) eighteen euros and fifty-four cents (EUR 18.54) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one thousand eight hundred thirty-five euros and forty-six cents (EUR 1,835.46) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

3. 4JC Consulting Oy Ab, a limited company, having its registered office at Laivurintie 1, 21600 Parainen, Finland and registered with the Finnish Patent and Registration Office under number 2053139-4 ("4JC Consulting") represented as stated above, declares to subscribe for six hundred thirty (630) New Class C Ordinary Shares, fully paid through the incorporation of an aggregate amount of six hundred thirty euros (EUR 630.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by 4JC Consulting, out of which (i) six euros and thirty cents (EUR 6.30) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) six hundred twenty-three euros and seventy cents (EUR 623.70) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

4. Project Parry Jersey Limited, a private limited company having its office at 1 Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1ST and registered with the Jersey Financial Services Commission under number 117679 ("JerseyCo") represented as stated above, declares to subscribe for seven hundred eighty-three (783) New Class C Ordinary fully paid through the incorporation of an aggregate amount of seven hundred eighty-three euros (EUR 783.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by JerseyCo, out of which (i) seven euros and eighty-three cents (EUR 7.83) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) seven hundred seventy-five euros and seventeen cents (EUR 775.17) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

5. Joakim Westerlund, born on 20 November 1978 in Trondheim, Finland, and having its address at Mustainveljestenkuja 2B9, 20799 Turku, Finland ("Westerlund") represented as stated above, declares to subscribe for six hundred seventy five (675) New Class C Ordinary Shares, fully paid through the incorporation of an aggregate amount of six hundred seventy-five euros (EUR 675.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Westerlund, out of which (i) six euros and seventy-five cents (EUR 6.75) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) six hundred sixty-eight euros and twenty-five cents (EUR 668.25) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

6. Toisaalta Oy, a limited company, having its registered office at Mechelininkatu 16 A 37, 00100 Helsinki, Finland and registered with the Finnish Patent and Registration Office under number 2053364-8 ("Toisaalta") represented as stated above, declares to subscribe for seven hundred eighty-three (783) New Class C Ordinary Shares, fully paid through the incorporation of an aggregate amount of seven hundred eighty-three euros (EUR 783.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Toisaalta out of which (i) seven euros and eighty-three cents (EUR 7.83) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) seven hundred seventy-five euros and seventeen cents (EUR 775.17) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

7. Pacta sunt servanda Oy, a limited company, having its registered office at Vasamatie 17 C, 02630 Espoo, Finland and registered with the Finnish Patent and Registration Office under number 2068196-6 ("Pacta sunt servanda") represented as stated above, declares to subscribe for three hundred fifty-one (351) New Class C Ordinary Shares, fully paid through the incorporation of an aggregate amount of three hundred fifty-one euros (EUR 351.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Pacta sunt servanda out of which (i) three euros and fifty-one cents (EUR 3.51) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) three hundred forty-seven euros and forty-nine cents (EUR 347.49) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

8. Oy Monitor Ab, a limited company, having its registered office at Munkkiniemen puistotie 2 B39, 00330 Helsinki, Finland and registered with the Finnish Patent and Registration Office under number 0747475-1 (the "Oy Monitor") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred sixty-two (162) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount one hundred sixty-two euros (EUR 162.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Oy Monitor out of which (i) one euro and sixty-two cents (EUR 1.62) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred sixty euros and thirty-eight cents (EUR 160.38) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

9. Przemyslaw Witold Milczynski, born on 26 April 1980, in Grodzisk Wielkopolski, Poland, with address at Katowicka 53A/33, Poznan 61-131, Poland ("Milczynski") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred seventeen (117) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred seventeen euros (EUR 117.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Milczynski out of which (i) one euro and seventeen cents (EUR 1.17) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred fifteen euros and eighty-three cents (EUR 115.83) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

10. Marja Jakola, born on 27 July 1963, in Oulu, Finland, with address at Vehkarinne 5, 02180 Espoo, Finland ("Jakola") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred sixty-two (162) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred sixty-two euros (EUR 162.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Jakola out of which (i) one euro and sixty-two cents (EUR 1.62) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred sixty euros and thirty-eight cents (EUR 160.38) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

11. Johan Åkerholm, born on 26 April 1973 in Pargas, Finland, with address at Pellonmäenkatu 14b6, 20780 Kaarina, Finland ("Åkerholm") represented as stated above, declares to subscribe for fifty-four (54) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of fifty-four euros (EUR 54.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Åkerholm out of which (i) fifty-four cents (EUR 0.54) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) fifty-three euros and forty-six cents (EUR 53.46) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

12. Petter Rönnlöf, born on 17 June 1969, in Esbo, Finland, with address at Lindvägen 24 BST 1, 20720 Abo, Finland ("Rönnlöf") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred sixty-two (162) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred sixty-two euros (EUR 162.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Rönnlöf out of which (i) one euro and sixty-two cents (EUR 1.62) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred sixty euros and thirty-eight cents (EUR 160.38) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

13. Tommy Lindgren, born on 8 March 1977 in Abo, Finland, with address at Nyyrikinkatu 8, 20450 Turku, Finland ("Lindgren") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred seventeen (117) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred seventeen euros (EUR 117.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Lindgren out of which (i) one euro and seventeen cents (EUR 1.17) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred fifteen euros and eighty-three cents (EUR 115.83) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

14. Patrik Johansson, born on 20 May 1976 in Pargas, Finland, with address at Sysilahdentie 13, 21600 Parainen, Finland (the "Johansson") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred seventeen (117) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred seventeen euros (EUR 117.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Johansson out of which (i) one euro and seventeen cents (EUR 1.17) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred fifteen euros and eighty-three cents (EUR 115.83) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

15. Patrik Ahlbäck, born on 9 May 1975 in Pargas, Finland, with address at Vepostigen 2, 21600 Parainen, Finland ("Ahlbäck") represented as stated above, declares to subscribe for two hundred thirty-four (234) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of two hundred thirty-four euros (EUR 234.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Ahlbäck out of which (i) two euros and thirty-four cents (EUR 2.34) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) two hundred thirty-one euros and sixty-six cents (EUR 231.66) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

16. Hannu Pääkkönen, born on 13 October 1968 in Lappeenranta, Finland, with address at Helsinginkatu 34 C 75, 00530 Helsinki, Finland ("Pääkkönen") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred sixty-two (162) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred sixty-two euros (EUR 162.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Pääkkönen out of which (i) one euro and sixty-two cents (EUR 1.62) shall be allocated to the share capital of the

Company and (ii) one hundred sixty euros and thirty-eight cents (EUR 160.38) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

17. Aki Suurkuukka, born on 27 August 1979 in Lappeenranta, Finland, with address at Mustaherukankatu 18, 53500 Lappeenranta, Finland ("Suurkuukka") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred seventeen (117) New Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred seventeen euros (EUR 117.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Suurkuukka out of which (i) one euro and seventeen cents (EUR 1.17) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred fifteen euros and eighty-three cents (EUR 115.83) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

18. Igor Shatts, born on 20 December 1967 in Pwinsa Miezerskiy, Karelskrazaassr, Russia (formerly the Union of Soviet Socialist Republics), with address at Kollontay St. 28, b.1 - 143, St. Petersburg, Russia ("Shatts") represented as stated above, declares to subscribe for one hundred seventeen (117) Class C Ordinary Shares fully paid through the incorporation of an aggregate amount of one hundred seventeen euros (EUR 117.-) from the freely distributable reserve in the share premium account attached to the existing class C ordinary shares held by Shatts out of which (i) one euro and seventeen cents (EUR 1.17) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) one hundred fifteen euros and eighty-three cents (EUR 115.83) shall be allocated to the share premium account relating to the class C shares.

The total incorporation of freely distributable legal reserve in the share premium account attached to the existing class C shares amounts to nine thousand forty-five euros (EUR 9,045.-) and shall be allocated as follows: (i) ninety euros and forty-five cents (EUR 90.45) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) eight thousand nine hundred fifty-four euros and fifty-five cents (EUR 8,954.55) shall be allocated to the share premium accounts relating to the New Class C Shares as stated above.

The proof of the existence of the freely distributable reserve in the share premium account attached to the class C shares of the Company has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The Shareholders further decide to fully restate article 5.2 Articles to reflect the previous resolution, which shall now read as follows:

" **5.2.** The issued capital of the Company is set at thirty-seven thousand four hundred thirty-five euros and forty-five cents (EUR 37,435.45), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) fully paid Management Shares and six hundred forty-three thousand five hundred forty-five (643,545) fully paid Limited Shares, with nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each and divided into the following classes of Shares (each a "Class of Shares" and together the "Classes of Shares"):

(A) the Ordinary Shares comprised of class A ordinary Shares, class B ordinary shares and class C ordinary Shares:

- one hundred twenty-two thousand fifty (122,050) class A1 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Ordinary Shares");
- one hundred twenty-two thousand fifty (122,050) class A2 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Ordinary Shares");
- one hundred twenty-two thousand fifty (122,050) class A3 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Ordinary Shares");
- ten thousand fifty (10,050) class C ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class C Ordinary Shares");
- thirty-eight thousand one hundred thirty-three (38,133) class B1 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B1 Ordinary Shares");
- thirty-eight thousand one hundred thirty-three (38,133) class B2 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B2 Ordinary Shares"); and
- thirty-eight thousand one hundred thirty-three (38,133) class B3 ordinary shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class B3 Ordinary Shares");

(A) the Preference Shares:

- fifty thousand nine hundred eighty-two (50,982) class A1 preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A1 Preference Shares");
- fifty thousand nine hundred eighty-two (50,982) class A2 preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A2 Preference Shares");
- fifty thousand nine hundred eighty-two (50,982) class A3 preference shares having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each (the "Class A3 Preference Shares");

all fully subscribed and entirely paid up and having the rights and obligations set out in these Articles."

#### *Third resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge that further to the above resolutions and the incorporation of the Allocated Amount to the share capital of the Company in exchange for the issuance of the New Class C Ordinary Shares, the "Original

Value" (as such term is defined in the Articles) of each existing and New Class C Ordinary Share shall be of one euro (EUR 1.-) out of which (i) one cent (EUR 0.01) corresponds to the nominal value of each existing and New Class C Ordinary Share and (ii) ninety-nine cents (EUR 0.99) corresponds to the share premium paid in and attached to each existing and New Class C Ordinary Share.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,200 (two thousand two hundred euros).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le trentième jour de juillet,

Par-devant le soussigné Maître Cosita DELVAUX, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Parry Management Holdings S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.915 et constituée le 13 janvier 2015 par un acte notarié du notaire soussigné et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 595, page 28533 en date du 4 mars 2015. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 6 mars 2015 et publiés au Mémorial numéro 1472, page 70612 en date du 11 juin 2015.

Madame Caroline RONFORT, employée, dont d'adresse professionnelle est à Luxembourg, a agit en tant que président de l'assemblée avec l'accord de l'assemblée (le "Président").

Le Président a nommé Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que secrétaire.

L'assemblée a élu Madame Caroline RONFORT, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, pour agir en tant que scrutateur.

Ces nominations ayant été effectuées, le Président déclare que:

I. Les noms des Actionnaires (tel que ce terme est défini ci-dessous) représentés à l'assemblée par procuration et le nombre d'actions détenues par eux sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée par ou au nom des Actionnaires, le Président, le scrutateur, le secrétaire, et le notaire ensemble avec les procurations, signées ne varietur, par les Actionnaires représentés à l'assemblée par mandataires, le Président, le scrutateur, le secrétaire, et le notaire, devront rester annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec cet acte.

II. La liste de présence montre que trois millions cent mille (3.100.000) actions de commandité détenues par l'actionnaire commandité (l'"Actionnaire Commandité") et les six cent trente-quatre mille cinq cents (634.500) actions de commanditaires détenues par les actionnaires commanditaires (les "Actionnaires Commanditaires" et ensemble avec l'Actionnaire Commandité, définis comme les "Actionnaires"), représentant 100% du capital social de la Société sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire. Tous les Actionnaires déclarent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour de l'assemblée en avance et renoncer aux exigences et formalités de convocation. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1.1 Augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix euros et quarante-cinq centimes d'euro (90,45 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille trois cent quarante-cinq euros (37.345,- EUR) à trente-sept mille quatre cent trente-cinq euros et quarante-cinq centimes d'euro (37.435,45 EUR) par la création et l'émission de neuf mille quarante-cinq (9.045) nouvelles actions ordinaires de commanditaire de catégorie C, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune et ayant les droits et obligations prévues dans les Statuts tels que modifiés, et intégralement libérées par les Associés Commanditaires par une allocation d'un montant de neuf mille quarante-cinq euros (EUR 9.045,-) constituant une partie de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission relatif aux actions ordinaires de commanditaire de catégorie C existantes, au capital social;

- Souscription et libération des nouvelles actions ordinaires de commanditaire de catégorie C;

1.2 Modification de l'article 5.2 des Statuts pour refléter la résolution précédente:

1.3 Reconnaissance de l'incorporation d'une partie de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission relatif aux actions ordinaires de commanditaire de catégorie C au capital social de la Société et de la valeur d'origine des actions ordinaires de catégorie C existantes et nouvelles;

1.4 Divers.

L'assemblée générale des Actionnaires (l'"Assemblée") après délibération, approuve à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix euros et quarante-cinq centimes d'euro (90,45 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente-sept mille trois cent quarante-cinq euros (37.345,- EUR) à trente-sept mille quatre cent trente-cinq euros et quarante-cinq centimes d'euro (37.435,45 EUR) par la création et l'émission de neuf mille quarante-cinq (9.045) nouvelles actions ordinaires de commanditaire de catégorie C (les "Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C"), ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations prévues dans les Statuts tels que modifiés par la résolution suivante, intégralement souscrites et libérées par les Associés Commanditaires par l'allocation d'un montant de neuf mille quarante-cinq euros (9.045,- EUR) (le "Montant Alloué") constituant une partie de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission relatif aux actions ordinaires de commanditaire de catégorie C détenues par les Associés Commanditaires, au capital social.

#### *Souscription et libération*

1. KaSir Consulting Oy, une limited company, ayant son siège social à Rionkatu 5 B 36, 00220 Helsinki, Finlande et immatriculée auprès du Finnish Patent and Registration Office sous le numéro 2635580-3 ("KaSir Consulting"), représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux mille quatre cent quarante-huit (2.448) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C intégralement libérées par l'incorporation d'un montant total de deux mille quatre cent quarante-huit euros (2.448,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par KaSir Consulting, dont: (i) vingt-quatre euros et quarante-huit centimes d'euro (24,48 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) deux mille quatre cent vingt-trois euros et cinquante-deux centimes d'euro (2.423,52 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

2. Chanda Oy, une limited company, ayant son siège social à Limingantie 80 as. 1-2, 00560 Helsinki, Finlande et immatriculée auprès du Finnish Patent and Registration Office sous le numéro 1942990-7 ("Chanda") représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille huit cent cinquante-quatre (1.854) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C intégralement libérées par l'incorporation d'un montant total de mille huit cent cinquante-quatre euros (1.854,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Chanda, dont: (i) dix-huit euros et cinquante-quatre centimes d'euro (18,54 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) mille huit cent trente-cinq euros et quarante-six centimes d'euro (1.835,46 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

3. 4JC Consulting Oy Ab, une limited company, ayant son siège social à Laivurintie 1, 21600 Parainen, Finlande et immatriculée auprès du Finnish Patent and Registration Office sous le numéro 2053139-4 ("4JC Consulting"), représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent trente (630) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C intégralement libérées par l'incorporation d'un montant total de six cent trente euros (630,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par 4JC Consulting, dont: (i) six euros et trente centimes d'euro (6,30 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) six cent vingt-trois euros et soixante-dix centimes d'euro (623,70 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

4. Project Parry Jersey Limited, une limited company, ayant son siège social au 1 Waverly Place, Union Street, St Helier, Jersey JE1 1ST et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 117679 ("JerseyCo"), représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept cent quatre-vingt-trois (783) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C intégralement libérées par l'incorporation d'un montant total de sept cent quatre-vingt-trois euros (783,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par JerseyCo, dont: (i) sept euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (7,83 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) sept cent soixante-quinze euros et dix-sept centimes d'euro (775,17 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

5. Joakim Westerlund, né le 20 novembre 1978 à Trondheim, Finlande, et ayant son adresse à Mustainveljestenkuja 2B9, 20799 Turku, Finlande ("Westerlund"), représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à six cent soixante-quinze (675) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de six cent soixante-quinze euros (675,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Westerlund, dont: (i) six euros et soixante-quinze centimes d'euro (6,75 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) six cent soixante-huit euros et vingt-cinq centimes d'euro (668,25 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

6. Toisaalta Oy, une limited company, ayant son siège social à Mechelininkatu 16 A 37, 00100 Helsinki, Finlande et immatriculée auprès du Finnish Patent and Registration Office sous le numéro 2053364-8 ("Toisaalta"), représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à sept cent quatre-vingt-trois (783) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C

entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de sept cent quatre-vingt-trois euros (783,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Toisaalta, dont: (i) sept euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (7,83 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) sept cent soixante-quinze euros et dix-sept centimes d'euro (775,17 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

7. Pacta sunt servanda Oy, une limited company, ayant son siège social à Vasamatie 17 C, 02630 Espoo, Finlande et immatriculée auprès du Finnish Patent and Registration Office sous le numéro 2068196-6 ("Pacta sunt servanda"), représentée tel qu'indiqué ci-dessus déclare souscrire à trois cent cinquante et une (351) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de trois cent cinquante et un euros (351,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Pacta sunt servanda, dont: (i) trois euros et cinquante et un centimes d'euro (3,51 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) trois cent quarante-sept euros et quarante-neuf centimes d'euro (347,49 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

8. Oy Monitor Ab, une limited company, ayant son siège social à Munkkiniemen puistotie 2 B39, 00330 Helsinki, Finlande et immatriculée auprès du Finnish Patent and Registration Office sous le numéro 0747475-1 (the "Oy Monitor"), représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-deux (162) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent soixante-deux euros (162,-EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Oy Monitor, dont: (i) un euro et soixante-deux centimes d'euro (1,62 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent soixante euros et trente-huit centimes d'euro (160,38 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

9. Przemyslaw Witold Milczynski, né le 26 avril 1980, à Grodzisk Wielkopolski, Pologne, ayant son adresse à Katowicka 53A/33, Poznan 61-131, Pologne ("Milczynski"), représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent dix-sept euros (117,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Milczynski, dont: (i) un euro et dix-sept centimes d'euro (1,17 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent quinze euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (115,83 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

10. Marja Jakola, née le 27 juillet 1963, à Oulu, Finlande, ayant son adresse au 5, 02180 Espoo, Finlande ("Jakola"), représentée tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-deux (162) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent soixante-deux euros (162,-EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Jakola, dont: (i) un euro et soixante-deux centimes d'euro (1,62 EUR) sont alloués au capitale social de la Société; (ii) cent soixante euros et trente-huit centimes d'euro (160,38 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

11. Johan Åkerholm, né le 26 avril 1973 à Pargas, Finlande, ayant son adresse au 14b6, 20780 Kaarina, Finlande ("Åkerholm"), représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinquante-quatre (54) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cinquante-quatre euros (54,-EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Åkerholm, dont: (i) cinquante-quatre centimes d'euro (0,54 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cinquante-trois euros et quarante-six centimes d'euro (53,46 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

12. Petter Rönnlöf, né le 17 juin 1969, à Esbo, Finlande, ayant son adresse au 24 BST 1, 20720 Abo, Finlande ("Rönnlöf") représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-deux (162) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent soixante-deux euros (162,-EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Rönnlöf, dont: (i) un euro et soixante-deux centimes d'euro (1,62 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent soixante euros et trente-huit centimes d'euro (160,38 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

13. Tommy Lindgren, né le 8 mars 1977 à Abo, Finlande, ayant son adresse au 8, 20450 Turku, Finlande ("Lindgren") représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent dix-sept euros (117,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Lindgren, dont: (i) un euro et dix-sept centimes d'euro (1,17 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent quinze euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (115,83 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

14. Patrik Johansson, né le 20 mai 1976 à Pargas, Finlande, ayant son adresse au 13, 21600 Parainen, Finlande (the "Johansson"), représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent dix-sept euros (117,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues

par Johansson, dont: (i) un euro et dix-sept centimes d'euro (1,17 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent quinze euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (115,83 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

15. Patrik Ahlbäck, né le 9 mai 1975 à Pargas, Finlande, ayant son adresse au 2, 21600 Parainen, Finlande ("Ahlbäck") représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent trente-quatre (234) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de deux cent trente-quatre euros (234,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Ahlbäck, dont: (i) deux euros et trente-quatre centimes d'euro (2,34 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) deux cent trente et un euros et soixante-six centimes d'euro (231,66 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

16. Hannu Pääkkönen, né le 13 octobre 1968 à Lappeenranta, Finlande, ayant son adresse à Helsinginkatu 34 C 75, 00530 Helsinki, Finlande ("Pääkkönen"), représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent soixante-deux (162) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent soixante-deux euros (162,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Pääkkönen, dont: (i) un euro et soixante-deux centimes d'euro (1,62 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent soixante euros et trente-huit centimes d'euro (160,38 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

17. Aki Suurkuukka, né le 27 août 1979 à Lappeenranta, Finlande, ayant son adresse à Mustaherukankatu 18, 53500 Lappeenranta, Finlande ("Suurkuukka"), représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent dix-sept euros (117,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Suurkuukka, dont: (i) un euro et dix-sept centimes d'euro (1,17 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent quinze euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (115,83 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

18. Igor Shatts, né le 20 décembre 1967 à Pwinsa Miezerskiy, Karelskrazaassr, Russia (anciennement l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes), ayant son adresse à Kollontay St. 28, b.1 -143, St. Petersburg, Russie ("Shatts"), représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent dix-sept (117) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C entièrement libérées par l'incorporation d'un montant total de cent dix-sept euros (117,- EUR) de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission rattaché aux actions ordinaires de catégorie C existantes détenues par Shatts, dont: (i) un euro et dix-sept centimes d'euro (1,17 EUR) sont alloués au capital social de la Société; (ii) cent quinze euros et quatre-vingt-trois centimes d'euro (115,83 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C.

Le montant total de l'incorporation de réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C existantes s'élève à neuf mille quarante-cinq euros (9.045,- EUR) et est alloué comme suit: (i) quatre-vingt-dix euros et quarante-cinq centimes d'euro (90,45 EUR) sont alloués au capital social de la Société et (ii) huit mille neuf cent cinquante-quatre euros et cinquante-cinq centimes d'euros (8.954,55 EUR) sont alloués au compte de prime d'émission relatif aux Nouvelles Actions de Catégorie C tel qu'indiqué ci-dessus.

La preuve de l'existence de la réserve librement distribuable dans le compte de prime d'émission relatif aux actions de catégorie C de la Société a été produite au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de modifier intégralement l'article 5.2 des Statuts pour refléter la résolution précédente, qui se lira désormais comme suit:

" **5.2.** Le capital social émis de la Société s'élève à trente-sept mille quatre cent trente-cinq Euros et quarante-cinq centimes d'Euro (37.435,45 EUR) représenté par trois millions cent mille (3.100.000) Actions de Commandité entièrement libérées et six cent quarante-trois mille cinq cent quarante-cinq (643.545) Actions de Commanditaires entièrement libérées, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et divisées selon les catégories d'Actions suivantes (chacune une "Catégorie d'Actions" et ensemble les "Catégories d'Actions"):

(a) les Actions Ordinaires sont composées des actions ordinaires de catégorie A, des actions ordinaires de catégorie B et des actions ordinaires de catégorie C:

- cent vingt-deux mille cinquante (122.050) actions ordinaires de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A1");

- cent vingt-deux mille cinquante (122.050) actions ordinaires de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A2");

- cent vingt-deux mille cinquante (122.050) actions ordinaires de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie A3");

- dix mille cinquante (10.050) actions ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie C");



- trente-huit mille cent trente-trois (38.133) actions ordinaires de catégorie B1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B1");
  - trente-huit mille cent trente-trois (38.133) actions ordinaires de catégorie B2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B2");
  - trente-huit mille cent trente-trois (38.133) actions ordinaires de catégorie B3 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Ordinaires de Catégorie B3");
- (b) les Actions Préférentielles:
- cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (50.982) actions préférentielles de catégorie A1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A1");
  - cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (50.982) actions préférentielles de catégorie A2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A2");
  - cinquante mille neuf cent quatre-vingt-deux (50.982) actions préférentielles de catégorie A3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les "Actions Préférentielles de Catégorie A3"),
- toutes entièrement souscrites et libérées et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts."

#### *Troisième résolution*

Les Associés prennent connaissance que suite aux résolutions ci-dessus et à l'incorporation du Montant Alloué au capital social de la Société en échange de l'émission des Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie C, la "Valeur d'Origine" (telle que définie dans les Statuts) de chaque Nouvelle Action Ordinaire de Catégorie C est d'un euro (1,- EUR) dont (i) un centime d'euro (0,01 EUR) correspond à la valeur nominale de chaque Nouvelle Action Ordinaire de Catégorie C et action ordinaire de catégorie C existante et (ii) quatre-vingt-dix-neuf centimes d'euro (0,99 EUR) correspondent à la prime d'émission payée et rattachée à chaque Nouvelle Action Ordinaire de Catégorie C et actions ordinaire de catégorie C existante.

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 2.200 (deux mille deux cents Euro).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi. L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des comparants signe l'acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT, B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 août 2015. Relation: 1LAC/2015/24592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015141027/502.

(150152957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

#### **Kala Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.432.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Knighthood Annuity & Life Assurance Company, an Exempted Company incorporated in the Cayman Islands with Limited Liability, with registered office at Aon Insurance Managers (Cayman) Ltd., PO Box 69, 94 Solaris Avenue, 2<sup>nd</sup> Floor, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands under number 290215.

hereby represented by, Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

#### **A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further acquire by purchase and transfer by sale or exchange any bonds, debentures, warrants, loans, notes, debt and equity securities and other securities or financial assets of any kinds and contracts thereon related thereto, provided that any debt asset so acquired shall be fully drawn down at the time of the acquisition.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may also buy, acquire, issue on commission, deal, sell, dispose of, exchange, convert, underwrite, subscribe, participate, invest in and hold whether on its own account or on behalf of third parties, shares, stocks, funds, debentures, debenture stocks, mortgages, units, promissory notes, bills of exchange, bonds, warrants, participation certificates or participation units, other money market or capital market instruments, obligations and securities of any kind issued or guaranteed by any company, corporation or undertaking of whatever nature whether incorporated or otherwise. The Company may provide custodial and depositary services and to do such all things as may be advised, permitted or required for this purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist any entity in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "KALA Investments S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

#### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the “Class A Manager”) and one (1) class B manager (the “Class B Manager”), who need not be shareholders.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

**Art. 13.** The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore only responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 18.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters (75%) of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The twelve thousand and five hundred (12.500) shares have been subscribed by Knighthead Annuity & Life Assurance Company.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

#### *General meeting of shareholders*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

#### *Class A Managers:*

- Ara COHEN, born in Mexico City, Mexico on 12<sup>th</sup> April 1970, residing in 7, Beverly road, Purchase, NY 10577;
- Thomas WAGNER, born in Dallas, Texas, USA on 13<sup>th</sup> July 1969, residing in 15 Central Park West, Apartment 4D, New York, NY 10023;

#### *Class B Managers:*

- Frédéric GARDEUR, born in Messancy, Belgium on 11<sup>th</sup> July 1972, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Walter TOCCO, born in San Gavino Monreale, Italy on 12<sup>th</sup> October 1979, with professional address at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Knighthead Annuity & Life Assurance Company, une Exempted Company with Limited Liability constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Aon Insurance Managers (Cayman) Ltd., PO Box 69, 94 Solaris Avenue, 2<sup>nd</sup> Floor, Camana Bay, Grand Cayman, KY1-1102, Iles Cayman et inscrite aux Iles Cayman sous le numéro 290215,

Ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### A. - Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra en outre acquérir par voie d'achat, et transférer par voie de vente ou échange toutes obligations, reconnaissances de dettes, warrants, prêts, notes, créances et titres de capital et autres instruments financiers ou avoirs financiers de tous genres et contrats s'y rapportant, à condition que les créances ainsi acquises soient entièrement tirées à la date de l'acquisition.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des obligations, notes et titres de créances.

La Société peut également acheter, acquérir, délivrer sur commission, distribuer, vendre, aliéner, échanger, convertir, souscrire, adhérer, participer, investir dans et détenir pour son propre compte ou pour le compte de tiers, des parts, actions, fonds, obligations, actions privilégiées, des prêts hypothécaires, des unités, des billets à ordre, lettres de change, obligations, garanties, certificats de participation ou des unités de participation, d'autres instruments du marché monétaire ou des capitaux, obligations et titres de toute nature émis ou garantis par toute compagnie, société ou entreprise de quelque nature que ce soit. La Société peut fournir des services de garde et de dépositaire et exercer toutes autres activités qui peuvent être conseillées, autorisées ou exigées à cet effet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de KALA Investments S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B) qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe d'un gérant Classe A et d'un Gérant de Classe B.

**Art. 13.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditricer et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (75%) du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et Libération*

Knighthead Annuity & Life Assurance Company, prénommée, a souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

#### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
2. Les personnes physiques suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

*Gérants Classe A:*

- Ara COHEN, né à Mexico City, Mexico le 12 avril 1970, demeurant à 7, Beverly road, Purchase, NY 10577;
- Thomas WAGNER, né à Dallas, Texas, USA le 13 juillet 1969, demeurant à 15 Central Park West, Apartment 4D, New York, NY 10023;

*Gérants Classe B:*

- Frédéric GARDEUR, né à Messancy, Belgique, le 11 juillet 1972, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Walter TOCCO, né à San Gavino Monreale, Italie, le 12 octobre 1979, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 15 mai 2015. 2LAC/2015/10662. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015140910/356.

(150153493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

**Wind International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 199.439.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of August.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448,

here represented by Vincent VAN DEN BRINK, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Wind International Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and



securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and their term of office.

neration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, video-conference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of shareholders.** General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2015.

#### *Subscription and payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448,

ici représentée par Monsieur Vincent VAN DEN BRINK, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Wind International Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art.2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V.V.D.B., E. DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 août 2015. Relation: DAC/2015/13774. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé):* pd. THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141203/405.

(150153573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.

**Atollex .S.A., Société Anonyme,  
(anc. Atollex SPF S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 12.511.

L'an deux mille quinze, le neuf juillet.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, "ATOLLEX SPF S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 12511 (la "Société"), constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3 du 8 janvier 1975 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 742 du 16 avril 2011.

L'Assemblée est présidée par Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophia GURY, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ofélia FONSECA, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Abandon, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013, du régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et transformation de la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI");

2. Modification subséquente de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location, l'administration et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

3. Changement de la dénomination sociale en "ATOLLEX S.A." et modification afférente de l'article des statuts y relatif;

4. Refonte complète des statuts, suivant projet en annexe, afin de les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.



C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide:

- d'abandonner, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2013, le régime fiscal sur les sociétés anonymes régies par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF");
- de transformer la Société en société de participation financière pleinement imposable ("SOPARFI"); et
- de modifier subséquemment l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article des statuts relatif à l'objet social la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).
- de changer la dénomination sociale en "ATOLLEX S.A."

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ATOLLEX S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location, l'administration et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.221.162 (un million deux cent vingt-et-un mille cent soixante-deux euros) représenté par 106.188 (cent six mille cent quatre-vingt-huit) actions de EUR 11,50 (onze euros et cinquante cents) chacune. Ces actions sont rachetables selon les dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, tant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément aux modalités fixées ci-après.

Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le conseil d'administration à la date d'évaluation qui sera le jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la société constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le conseil d'administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés. En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le conseil d'administration sera définitive et liera la société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

### Règles d'Evaluation

A. Les avoirs de la société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoqués par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires);
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la société pour autant que ces frais n'aient pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B. La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide.

(ii) la valeur de tous emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui seront cotés ou traités sur un marché boursier sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiqué précédemment, qui ne seront pas cotés ou traités à une Bourse, mais traités à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de

la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles.

(v) la valeur de tous autres investissements ou valeur mobilière comme indiqué précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriés de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la société se sera engagée:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la société, sous réserve cependant que si la valeur ou la nature exactes de cette contrepartie ou cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C. Les dettes de la société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
  - b) tous intérêts courus sur des emprunts de la société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
  - c) tous frais courus ou à payer;
  - d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues à payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;
  - e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration;
- et
- f) toutes les autres dettes de la société, quelles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou une autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D. Les avoirs nets de la société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la société définis ci-dessus moins les dettes de la société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la valeur de rachat est déterminée.

E. Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que la devise du capital seront évalués, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la valeur de rachat.

F. Pour déterminer la valeur de rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées comme restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article, et à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la société.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

### **III. Assemblées générales des actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> mardi du mois de novembre à 14.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. DUMONT, S. GURY, O. FONSECA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 juillet 2015. 2LAC/2015/15753. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015141291/369.

(150153924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

---

### **Centauro Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 107.185.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth day of August.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Hiringa Investments Limited, a limited company organised under the laws of New Zealand, having its registered office at Suite 3, 280 Parnell Road, Parnell, Auckland, 1052 New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under number 3525211, acting in its capacity as trustee of Berna II Settlement, a trust organised under the laws of the Bahamas, having its registered office at Level 3, 18 Stanley Street, Auckland 1010, NZ (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to these minutes, and be submitted, together with this deed, to the registration formalities.

The Sole Shareholder, acting as foresaid, representing the whole corporate capital of Centauro Investments S.à.r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, and a share capital of EUR 237,505,000.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107185 (the "Company") and incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Georges

d'HUART, notary residing in Petange, Grand-Duchy of Luxembourg, dated January 31, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N o 799 of August 11, 2005.

The Sole Shareholder represented as foresaid requested the undersigned notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint NOETRIB ADMINISTRATION S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B74517, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act 1915").

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately EUR 1.100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le six août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

A comparu:

Hiringa Investments Limited, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois Néo-Zélandaises, dont le siège social est établi à la Suite 3, 280 Parnell Road, Parnell, Auckland, 1052 Nouvelle Zélande, immatriculée au registre des sociétés Néo-Zélandais (New Zealand Companies Office) sous le numéro 3525211, agissant en sa capacité de trustee de Berna II Settlement, une fiducie (trust) organisée selon les lois du Bahamas, dont le siège social est établi au 3<sup>ème</sup> étage, 18 Stanley Street, Auckland 1010, NZ (l'Associé Unique"),

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par la mandataire de l'associé unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel Associé Unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital sociale de Centauro Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, et un capital social de EUR 237.505.000,-, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107185 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Petange, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-No 799 du 11 août 2005.

Lequel Associé Unique, représenté comme ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer comme liquidateur NOETRIB ADMINISTRATION S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy and enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74517 (le "Liquidateur"), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de 1.100,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2015141324/109.

(150153742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**Casadesa S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4966 Clemency, 55, rue de Fingig.

R.C.S. Luxembourg E 5.719.

—  
STATUTS

L'an deux mille quinze, le 18.08.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Dell, professeur d'arts visuels en retraite, demeurant à L-4966 Clemency, 55, rue de Fingig.
2. Madame Michèle Savoini, épouse de Monsieur Paul Dell, infirmière en pédiatrie, demeurant audit L-4966 Clemency, 55, rue de Fingig.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière à constituer entre eux.

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société civile immobilière familiale qui prendra la dénomination de CASADESA S.C.I.



**Art. 2.** Le siège social est établi à Clemency. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Apports, Capital, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre mille Euros (4.000,00 EUR), représenté par trente (40) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (100,00 EUR) chacune.

Les quarante (40) parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1.- Par Monsieur Paul Dell, préqualifié, trente quatre parts sociales . . . . .	34 parts
2.- Par Madame Michèle SAVOINI ép. DELL, préqualifiée, six parts sociales . . . . .	<u>6 parts</u>
Total: quarante parts sociales . . . . .	40 parts

Toutes ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre mille Euros (4.000,00 EUR) se trouve désormais à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant les dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément d'associés possédant les trois quarts des parts sociales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les gérants devront, sauf accord contraire et unanime des associés, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

**Art. 9.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettent pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

### **Titre III. - Administration de la société**

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance.

### **Titre IV. - Assemblée générale, Année sociale**

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins. Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle se délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf pour ce qui est stipulé à l'article 15.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du ou des gérants sur les affaires sociales; elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale extraordinaire peut apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Elle peut décider notamment:

- L'augmentation ou la réduction du capital social et la division afférente en parts sociales.
- La dissolution de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés par intérêts ou par actions constituées ou à constituer.
- La transformation de la société en société de toute autre forme.
- L'extension ou la restriction de l'objet social.
- La nomination de gérants.

Mais dans les divers cas prévus ci-dessus, l'assemblée générale ne peut délibérer valablement que si la majorité des associés possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

### **Titre V. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou de la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 18.** Les articles 1832 à 1872 du Code Civil, ainsi que la loi du dix-huit août mille neuf cent quinze et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est fixé à L-4966 Clemency, rue de Fingig 55.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Paul Dell, prénommé.

La société est valablement engagé par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Clemency, date qu'en tête des présentes.

Enregistré à Luxembourg, le 18.08.2015.

Référence de publication: 2015141345/110.

(150153776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

#### **Digital Services XLVI Top S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 199.445.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XLVI Top S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 10<sup>th</sup> August 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736

Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194459 (the "General Partner").

## 2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.

### (i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XLVI Top S.C.Sp. (the "Partnership").

### (ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

### (iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

### (iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 10<sup>th</sup> August 2015, for an indefinite term.

## Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

*Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XLVI Top S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 10. August 2015*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 194459 (die „Komplementärin“).

## 2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

### (i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XLVI Top S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

### (ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

### (iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 10. August 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015141383/78.

(150153754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**Digital Services XLVI 1 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 199.449.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the "Limited Partnership Agreement") of Digital Services XLVI 1 S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 10<sup>th</sup> August 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 194459 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: Digital Services XLVI 1 S.C.Sp. (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 10<sup>th</sup> August 2015, for an indefinite term.

## Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

*Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der Digital Services XLVI 1 S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 10. August 2015*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 194459 (die „Komplementärin“).

### 2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

#### (i) Name

Die Gesellschaft heißt: Digital Services XLVI 1 S.C.Sp. (die „Gesellschaft“)

#### (ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen.

Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

#### (iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

#### (iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 10. August 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015141384/77.

(150153755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

## Digital Services XLVI 2 S.C.Sp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 199.446.

*Excerpts of the limited partnership agreement (the “Limited Partnership Agreement”) of, a special limited partnership, executed on 10<sup>th</sup> August 2015*

**1. Partners who are jointly and severally liable.** Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 194459 (the “General Partner”).

### 2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

#### (i) Name

The special limited partnership shall have the name: (the “Partnership”).

#### (ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through foreign subsidiaries (ecommerce covering goods and services of different kinds) and the provision through its foreign subsidiaries of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the Partnership Agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 10<sup>th</sup> August 2015, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

*Auszüge aus dem Gesellschaftsvertrag (dem „Limited Partnership Agreement“) der, einer Partnerschaftsgesellschaft nach Luxemburgischen Recht (Special Limited Partnership), geschlossen am 10. August 2015*

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften.** Digital Services XLVI (GP) S.à.r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 194459 (die „Komplementärin“).

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: (die „Gesellschaft“)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich ECommerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in der rue 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 10. August 2015 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2015141385/77.

(150153756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

**ProLogis Netherlands VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.253.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of July.

Before the undersigned, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis Holding XVI BV, a company having its registered office at 17, Gustav Mahlerplein, NL-1082 MS Amsterdam, registered at the Chamber of Commerce of Amsterdam under the number 34288379,

duly represented by its managing director Prologis Directorship II B.V., itself represented by its managing director Mr Gerrit Jan Meerkerk, residing professionally in Luxembourg, having the power to bind the company by his sole signature.

Such appeared, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that Prologis Netherlands VII S.à r.l., having its principal office in L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 24<sup>th</sup>, 1999 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 463 of the 17<sup>th</sup> day of June, 1999 (the "Company"). The Company's articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 10<sup>th</sup> day of December, 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 253 of the 28<sup>th</sup> day of January, 2014;

- that the share capital of the Company is fixed at one million fifty thousand Euros (EUR 1,050,000.-) represented by one thousand and fifty (1,050) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each;

- that Prologis Holding XVI BV, prenamed, has become owner of all the shares in the Company;

- that the appearing party, in its capacity as sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the 1<sup>st</sup> day of July, 2015 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at the 1<sup>st</sup> day of July, 2015, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to its duties;

- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

*Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros ( 1,000.-EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Prologis Holding XVI BV, une société ayant son siège social au 17, Gustav Mahlerplein, NL-1082 MS Amsterdam, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34288379,

dûment représentée par son directeur Prologis Directorship II B.V., elle-même représentée par son directeur Monsieur Gerrit Jan Meerkerk, demeurant professionnellement à Luxembourg, ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société Prologis Netherlands VII S.à r.l., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté, a été constituée suivant acte notarié du 24 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 463 du 17 juin 1999 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant du 10 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 253 du 28 janvier 2014;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à un million cinquante mille euros (EUR 1.050.000,-) représenté par mille cinquante (1.050) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune;

- que Prologis Holding XVI BV, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 1 juillet 2015, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan de la Société au 1 juillet 2015 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-1930 Luxembourg, 34-38 Avenue de la Liberté.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros ( 1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. J. MEERKERK, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/23030. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015141040/95.

(150153362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2015.